

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

PRESENTS (23) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, CABY François, PASTOR Gérard, COURTOIS Catherine, EMONET Elisabeth, CANET Véronique, JOSSERAND Françoise, BOUCHER Christophe, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, GARDET Carole, GASCA Vincent, de LA CHAPELLE Grégory, MORISET Kamila, BUREL Sylvia, VANDEPITTE Brice, WHARMBY Isabelle, SICARD Rudy.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (5) :

Frédéric GONDA a donné pouvoir à François CABY
Corinne LETEROUIN a donné pouvoir à Agnès COLOMBET
Michaël DEHOORNE a donné pouvoir à Brice VANDEPITTE
Laurent CHAUMARD a donné pouvoir à André SAINT-MARCEL
Aude SCOTTON a donné pouvoir à Sylvia BUREL

ABSENT EXCUSE (1) : LEGER Flavien

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2024

Date d'affichage : 13 mars 2024

Chantal CHARVIN a été élue secrétaire de séance.

**Délibération rendue
exécutoire**

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le : 27.03.2024

Et publication le : 28.03.24

Le Maire,



Budget annexe Equipements Touristiques – Vote du budget primitif 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 à L1612-20 et L2311-1 à L2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Vu la délibération n°2024.13 en date du 4 mars 2024, prenant acte par le Conseil Municipal du débat d'orientation budgétaire ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu le rapport de présentation annexé à la présente délibération ;

Considérant que les Compte de Gestion et Compte Administratif 2023 ont été adoptés, le Budget Primitif 2024, équilibré dans chaque section, est donc majoré des résultats 2023 et de l'affectation des résultats ;

Considérant le rapport de présentation budgétaire 2024, transmis avec l'ordre du jour de la séance à chaque conseiller municipal, commente de façon détaillée le Budget Primitif 2024 ;

Considérant les différentes sections suivantes et extraites de la maquette jointe en annexe :

→ Section de fonctionnement :

Dépenses	568 320.00 €
Recettes	568 320.00 €

→ Section d'investissement :

Dépenses	796 103.59 €
Recettes	796 103.59 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2024 au niveau des chapitres de dépenses de fonctionnement, de recettes de fonctionnement, de dépenses d'investissement et de recettes d'investissement ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme, le 25 mars 2024

Le secrétaire de séance,
Chantal CHARVIN



Le Maire,
Michel BEAL

